

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2022

03- Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC HALTE DE BUZET-SUR-BAÏSE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE M. et Mme SHARPE

N° Ordre : DE-090-2022

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au tourisme

Nomenclature : 1.2 Délégations de service public

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation du 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Sébastien CRUSSIÈRES
Le Frechou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : -
Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : -
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES
Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (2) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article L3131-5,

Vu le chapitre « contrôle technique et financier – a) » de la convention signée le 2 septembre 2013 :

« *Le délégataire devra fournir avant le 1^{er} juin pour l'année écoulée le rapport d'activité et son annexe (...) qui comporte :*

- *Les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public (comptes d'exploitation et bilans comptables) ;*
- *Une analyse de la qualité du service ;*
- *Un document annexe retraçant les conditions d'exécution et le suivi du service public comprenant : un compte rendu technique et financier (tarifs, détermination, recettes d'exploitation,...), la mise à jour annuelle et récapitulative des biens apportés et ceux réparés ou renouvelés, le nombre d'usagers reçus et leur type, les effectifs affectés au service, l'évolution des ouvrages et matériels exploités, les travaux d'entretien, les réparations à envisager, les documents de suivi de la gestion environnementale, les incidents d'exploitation, une analyse critique du fonctionnement de l'activité, la liste des biens acquis tout au long de l'année. »*

Le Président rappelle le contexte du port de Buzet-sur-Baïse, ouvrage délégué par l'Etat à voies Navigables de France et le rôle de chacun, Albret Communauté étant le concessionnaire de l'ouvrage, et aussi le délégant au profit de deux opérateurs privés :

- Nicol's Yacht, délégataire du Port de Buzet-sur-Baïse,
- M. et Mme SHARPE, « Au Bord de l'Eau », délégataires de la halte nautique.

Vu l'avis rendu par la commission administration générale et RH, consultée sur le sujet le 13 septembre 2022,

AR Prefecture

047-200068948-20220921-DE_090_2022-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De prendre acte du rapport d'activité 2021 de M. et Mme SHARPE** pour l'entreprise **AU BORD DE L'EAU**, délégataires de la **gestion de la halte de Buzet-sur-Baïse**.
- ▶ **De préciser** que ce document est consultable sur simple demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour **extrait certifié conforme**,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication le : **27 SEP. 2022**

